

Groupe pilote « Comptabilité Finances »

Compte-rendu de réunion du 30 juin 2016

Présents : Hafit Abdoun, Julien Benini, Pascal Challande, Stéphane Chauvier, Fabrice Chemla, Bernard Froment, Jean-Gilles Hoarau, Pascal Pain, Laurence Robin

Le groupe pilote s'est attaché, durant cette première réunion, à identifier les enjeux pour le fonctionnement de la nouvelle université. Les échanges ont permis de mettre en évidence un certain nombre d'obligations réglementaires, notamment sur le volet comptabilité, et les réflexions se sont portées vers l'espace de liberté d'organisation, le groupe de travail disposant des compétences pour identifier les obligations réglementaires sur le périmètre Finances-Comptabilité. Ces premiers éléments de réflexion sont retracés ci-après.

Structuration

Le groupe de travail devra proposer des scénarii sur la répartition des compétences budgétaires et financières entre les différents niveaux de gouvernance et de gestion (université, facultés, composantes, structures de recherche ou de formation). Dans le cadre statutaire existant, il ne peut y avoir qu'un seul agent comptable et un seul budget au niveau de l'université. A l'intérieur de ce cadre, il reste des options organisationnelles.

L'organisation des structures financières est aujourd'hui différente entre les deux établissements. Pour Paris-Sorbonne, la distinction formation et recherche n'est pas structurante dans la construction du budget. Pour l'UPMC, non seulement elle l'est, mais budgétairement, il existe une double organisation matricielle, le budget d'une unité de recherche ne relève pas de l'UFR dont il dépend, mais de la commission recherche. Idem en formation. *Quel modèle pour respecter ces modalités de fonctionnement en tenant compte de l'histoire et des raisons qui y ont conduit ?*

Les directeurs de certaines composantes sont actuellement des ordonnateurs secondaires ; les doyens de faculté de la future université seraient des ordonnateurs secondaires, *Quelle articulation entre les futurs doyens de faculté et les ordonnateurs secondaires actuels ?*

Les nomenclatures devront être homogènes sur l'ensemble de l'université, ce qui implique leur harmonisation pour la préparation du budget 2018.

Les modalités d'allocation des moyens

Si la question de l'allocation des moyens initiaux ne devrait pas poser beaucoup de problème [sous réserve d'une subvention de l'Etat qui respecte la somme des subventions antérieures], il faut proposer, pour l'avenir, des périmètres et types de contrats d'objectifs et de moyens qui respectent l'autonomie attendue des facultés tout en maintenant la réalité d'une politique d'université.

En fonction des modalités du contrat d'objectifs et de moyens, l'architecture budgétaire sera choisie pour permettre une bonne exécution, notamment de la dépense.

Quel modèle de COM ? Annuel, mais avec un manque de visibilité pour la faculté ? Pluriannuel total incompatible avec annualité budgétaire ? Construction d'un modèle mixte ? Moyens globaux en fonction de l'ensemble des objectifs ? Budgets propres intégrés ? Moyens négociés par grande mission ? Comment garantir la soutenabilité par l'université ?

Système d'information

L'objectif à terme est de fusionner les systèmes d'informations, mais pas obligatoirement tous au 1^{er} janvier 2018. Par exemple, il existe aujourd'hui deux systèmes d'encodage de la paye. La DRFIP, opérateur de paye, est en capacité d'accepter deux fichiers d'encodage séparés pour un même établissement ; cette convergence peut être différée. Il faut néanmoins évaluer les conséquences dans la durée d'un report éventuel.

Conclusion : Quatre points majeurs ont été identifiés pour le groupe de travail :

1. La question première de ce groupe de travail est la structuration budgétaire de la nouvelle université, ainsi que la procédure d'allocation des moyens qui lui est liée. Proposer au comité de pilotage stratégique des scénarii de structure et procédure d'allocation des moyens.
2. Recenser les sujets réglementaires. Les prioriser.
3. Le traitement différencié des produits communs et « ressources propres » des structures.
4. La bascule de l>IDEX au sein d'un même établissement, et l'association avec les autres établissements, si le capital est attribué de manière définitive à l'issue de la période probatoire.